

BULLETIN PERIODIQUE

## Ière année - Nº 15

IO/9/70

Editeur responsable : J. HOEYENBRUGGE, 290, chée de Louvain, 1300 Wavre.

# LA CIRE A CACHETER

Jusqu'à la fin du moyen âge, on se servit de la cire ordinaire des abeilles pour cacheter les lettres. Cette histoire constitue un chapitre généralement peu connu.

Ce fut vers le milieu du XVIe siècle que ce mode de fermeture fut remplacé par l'usage de la cire à cacheter que les Portugais apportèrent de l'Inde en Europe.

Tout d'abord, c'était un produit rare et coûteux. Cependant l'usage s'en répandit et devint général.

Le plus ancien livre faisant mention de la cire à cacheter est un traité d'un certain Garsias de Orta, sur les aromates et les simples, publié en 1563.

La première lettre cachetée à la cire et dont on a connaissance est une lettre écrite au comte palatin Frédéric, en 1567, par un gentilhomme français envoyé à la cour de Weimar.

Peu après cette application, les pains à cacheter furent inventés mais la préférence resta toujours à la cire.

(Story-Post Juin 1963)

Au Danemark, le détroit qui sépare la grande île de Seeland, où s'élève Copenhague, des îles de Moen et Falster, est parsemé de petits îlots entre lesquels la mer est peu profonde. Le niveau de l'eau est d'ailleurs très variable suivant les circonstances. C'est ainsi que le service de distribution des lettres, entre les îles Faro et Bogo, au nord de Falster, est assuré au moyen d'un petit bateau. Mais il arrive parfois que les eaux sont trop basses pour permettre à celui-ci de naviguer. Le facteur chargé du courrier fait alors le parcours des 300 mètres qui séparent les deux îles, monté sur des échasses. C'est un spectacle que l'on ne voit nulle part ailleurs, si ce n'est, peut- être dans les Landes françaises.

( Echo de la Timbrologie 1928)

### MADAGASC R

Beaucoup de philatélistes ne sont pas au courant des timbres de la poste organisée par la mission norvéguenne en 1887. Cette poste dura plusieurs années. Elle se termina en 1897.

Ces timbres, qui peuvent être assimilés à des locaux pour la raison qu'ils étaient créés au profit de la mission protestante norvégienne, étaient typographiés. Impression noire sur papier blanc ou légèrement teinté.

La première émission comprenait 2 valeurs. Elle fut émise en 1888. La deuxième émission eut lieu en 1894.

Les oblitérations en sont toujours MANUSCRITES.

Ces timbres furent supprimés à la suite de l'occupation française en 1897.

Il y cut d'autres timbres de ce genre, émis par le consulat britannique en 1887 et 1894 mais, tandis que les timbres norvégiens étaient destinés à un service interne dans l'Île malgache, les timbres anglais ne visaient qu'à l'envoi international et particulièrement jusqu'à Durban (Natal) d'où les lettres pouvaient être acheminées normalement.

(Story Post février 1965)

# BIBLIOGRAPHIE

Monaco: Les Marques postales et Cachets 1790-1860 H. Delrieu

### M.... et cherMembre,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la réunion du club qui se tiendra au local habituel - Café de la Paix - le jeudi I7 septembre I970 à 20 Heures.

Pendant cette réunion, auront lieu les réalisations inter-membres dont vous trouverez la liste ci-après.

Les membres dans l'impossibilité d'assister à cette réunion peuvent toujours envoyer leur liste d'achats à Monsieur Guy OTTEN, 24, rue Haute, à Wavre.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir, veuillez croire, M.... et cher Membre, en notre entier dévouement.

Le Comité.

Lot Nº	Pays	Timbres No	Etat	Cote	Départ	Ad jugé à	Observations		
I 234 5678 90 I 2 3 4 5 6 7 8 9 0 I 1 2 3 1 4 5 6 I 7 8 9 0 I 1 2 2 I 1 2 2 I	France Suisse Belgique	315 440/41 474/75 876/77 929 1295/00 1325/34 1338/44 1355/62 1363/65 1370/75 1376/77 1402/12 1424/27 1435/41 576/80 567/71 615/22 653/60 BF 29 B 1182/87	xxx xxx xxx xxx xxx xxx xxx 0 0 0 0 0 0	120 90 55 90 150 150 140 104 133 300 120 350 138 175 220 800 185	50 50 30 45 75 70 50 60 175 60 65 70 80 100 255		Blocs de 4 Cote Prinet (I)		
	(I) Oblitération WAVRE - Inauguration Musée Cantonal 28-6-6I - Enveloppe officielle du Rotary-Club de Wavre								

Lot	Pays	Timbres No	Etat	Cote	Départ	Adjugé à	Observations
22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	Belgique	I205/II I2I6/2I I233/38 I250 I25I/52 I255/88 I272/77 I287/89 I293/97 I307/I2	XXX XXX XXX XXX XXX XXX XXX XXX	I50 I50 I45 I00 88 70 90 60 71	70 70 70 45 40 30 40 25 32 35		bloc de 4 blocs de 4

RAPPEL:

xxx : Neuf, sans charnière

xx : Neuf, avec charnière

x : Neuf, sans gomme

O : Oblitéré

FDC : Enveloppe premier jour

Les membres qui possèdent des timbres neufs ou oblitérés, des plis avec timbres anciens, des plis avec oblitérations spéciales ou autres .... de Belgique, France, Luxembourg, Suisse etc ... et qui désirent les présenter comme lots lors des prochaines réalisations sont inviter à se mettre en rapport avec Mr Guy OTTEN, 24, rue Haute à Wavre. Merci d'avance.

### TIMBRES SPECIAUX, SURTAXES ET BENEFICES

Certains timbres spéciaux portent une surtaxe, d'autres n'en portent pas. A quels critères la commission so réfère-t-elle pour établir cette surtaxe ? Combien ces surtaxes ont-elles rapporté en 1969 et quels sont les bénéficiaires pour cette même année ?

Telles sont les questions qu'un sénateur a posées au ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones. Voici la réponse &

"Le programme annuel comprend habituellement + ou - 36 valeurs, dont un tiers environ sont grevées d'une surtanc. Ces normes répondent, d'une part, aux possibilités techniques de l' Atelier du Timbre, à Malines et, d'autre part, à la nécessité qu'il y a de permettre aux collectionneurs, disposant de moyens limités d'acquérir, néanmoins, à des conditions fort raisonnables au moins un exemplaire de chacune des valeurs spéciales émises, ce qui représente une dépense de + ou - 250 francs par année.

Au cours de l'année 1969, I7 émissions de T.-P. spéciaux sans surtaxe, et 7, avec surtaxe, ent paru. Nombre de timbres avec surtaxe: 15; sans surtaxe: 2I. Valeur nominale globale: 173 F. Montant global des surtaxes: 48 F. Le programme susvisé comporte, en règle générale, quatre émissions spéciales de timbres-poste avec surtaxe, dont trois, dénommées respectivement "culturelle", "philanthropique" et "solidarité", sont traditionnelles.

Il n'existe pas, à proprement parler, des critères bien définis servant de base à la fixation de l'import des surtaxes. Cette mesure est inspirée par le souci de favoriser une philatélie saine et, comme déjà dit, d'éviter que les collectionneurs en général et notamment ceux qui sont le moins favorisés financièrement, doivent supporter des frais par trop élevés. Dans toute la mesure du possible et compte tenu de ce qui précède, il est veillé à ce que la valeur nominale des timbres-poste spéciaux considérés ne soit pas trop élevée, étant entendu, toutefois, que la valeur d'affranchissement des timbres, tant ordinaires que spéciaux, est fonction des tarifs postaux en vigueur.

Le produit brut des surtaxes des émissions spéciales de timbresposte, clôturées en 1969, s'élève à 38,470,015 F et il a été réparti entre les oeuvres ou associations qui pouvaient être prises en considération conformément aux arrêtés relatifs à ces émissions "

> (Extrait du "Bulletin des Questions et Réponses "du Sénat, du 17 mars 1970 - p. 956.)